



Co-funded by the Asylum,  
Migration and Integration Fund  
of the European Union

Chers clients,

vous vous trouvez dans notre Hôtel en raison de la nécessité de rester en isolement pendant la période de quarantaine, voire d'isolement, prévue par le Système Sanitaire National, afin d'endiguer la propagation du SARS-CoV-2 qui provoque la COVID-19, le nom de la maladie associée au virus.

Pendant votre séjour, vous aurez à votre disposition une chambre avec salle de bain et vous pourrez bénéficier des services de cantine et de changement des draps et serviettes de bain. Vous pourrez recevoir des appels téléphoniques de la part de médecins s'occupant du suivi et des enquêtes épidémiologiques, tout comme de la part de médiateurs interculturels parlant votre langue, pour permettre une meilleure compréhension de vos exigences.

## Règles à respecter pendant votre séjour dans une chambre du Covid Hôtel

Vous êtes en quarantaine ou en isolement, nous vous prions donc de bien vouloir respecter les comportements qui suivent :

- 1) **Il est interdit de sortir de sa chambre.** En cas de nécessité, vous pouvez utiliser le téléphone à votre disposition dans la chambre, pour parler avec la Réception.
- 2) Personne ne peut entrer dans votre chambre. Pour cette raison **vous devez penser à la garder propre et bien rangée.** Vous trouverez dans votre chambre tout le nécessaire pour le ménage.
- 3) **Les draps et les serviettes de bain propres seront laissés devant la porte.** Quand vous les recevrez, **mettez le linge de chambre sale dans les sachets que vous trouverez dans la chambre, fermez bien les sachets** et laissez-les devant la porte. Vous devrez faire cela le même jour où vous recevrez le linge propre.
- 4) **Les ordures devront être mises dans les sachets que vous trouverez dans la chambre.** Dès que votre sac est plein, fermez-le bien et mettez-le devant la porte.
- 5) **Les repas seront laissés devant la porte de votre chambre.** Si vous avez des intolérances ou des allergies alimentaires ou encore si vous ne voulez pas manger certains aliments (pâtes, viande de porc...), veuillez le communiquer téléphoniquement à la Réception ou au personnel qui vous appellera.
- 6) **Il est strictement interdit de fumer dans la chambre et la consommation de boissons alcoolisées est également interdite.**
- 7) La connexion Wi-Fi est gratuite et disponible.

**Nous vous informons que, dans le cas d'abandon de la chambre et éloignement de l'Hôtel pendant la période de quarantaine ou d'isolement, le personnel de l'Hôtel est autorisé à en informer les forces de l'ordre.**

## Règles sanitaires à respecter pendant le séjour

La quarantaine est une période pendant laquelle les personnes doivent rester isolées et ne doivent avoir aucun contact, même si elles ne présentent aucun symptôme, pour éviter tout risque de contamination. L'absence de symptômes (toux, rhume, fièvre, mal de tête...) n'exclut pas le fait que vous puissiez être malades et contagieux. En effet, vous pouvez être positif à la Covid-19, sans pourtant manifester aucun



Co-funded by the Asylum,  
Migration and Integration Fund  
of the European Union

problème de santé (vous êtes asymptomatique) ou vous pouvez avoir contracté la Covid-19 sans en avoir encore développé les symptômes.

**Les règles actuellement en vigueur en matière de quarantaine, prévoient un premier test PCR au moment de votre arrivée à l'Hôtel.** Après le premier test PCR, même s'il est négatif, vous devrez respecter 10 jours de quarantaine.

Au dixième jour, il faudra se soumettre à un nouveau test PCR. Si celui-ci était encore positif, vous devriez rester encore isolé et attendre un nouveau test PCR après 7 jours.

Pendant votre séjour, il est nécessaire de **contrôler quotidiennement votre température** à l'aide d'un thermomètre. Si vous n'en disposez pas, veuillez en informer la Réception.

**Veillez alerter la Réception en cas de :**

- fièvre (température supérieure à 37 degrés),
- toux,
- courbatures,
- vertiges ou migraines,
- problèmes intestinaux ou diarrhée,
- difficultés à respirer ou douleurs thoraciques,
- hématomes anormaux ou saignements.

**Alertez la Réception si vous avez besoin d'un médecin.**

**Au moment de votre départ**

Le départ de votre chambre et de l'Hôtel dans lequel vous avez passé votre quarantaine ou votre isolement, **est possible seulement après avoir reçu une communication officielle de la part du Département de Santé Publique**, suivant les indications nationales en vigueur.

**ATTENTION : pour aucune raison vous ne pourrez rester ou faire retour dans votre chambre après avoir obtenu le certificat de départ.**

Nous vous remercions de votre coopération.